

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023****Délibération n°2023_066**

Date de convocation : 21 avril 2023

Date de publication sur le site internet de la mairie : 21 avril 2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 4

Conseillers ayant donné pouvoir : 0

Le 27 avril 2023 à 19h30, le Conseil municipal de Montvalezan s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Claude Fraissard, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard, Maire, Jean-Pierre Maitre, Sébastien Gaidet, Thierry Gaide Adjoint, Catherine Garandel, Faye Davison, Odile Villiod Christophe Fraissard, Thibault Gaidet, Pierre Maze, Dominique Maitre, conseillers.

Était excusés : Thierry Vignes adjoint, Stéphane Gaide, Grégory Maitre, Laurent Hanicotte, conseillers.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, **Sébastien Gaidet**, est désigné à l'unanimité et accepte cette fonction.

FINANCES**Objet : Mise à jour des tarifs municipaux**

Monsieur Le Maire rappelle – nous avons une seule délibération (excepté pour la taxe de séjour et pour l'occupation du domaine public) dans laquelle figure tous les tarifs du budget principal communal ainsi que ceux du budget annexe LGI– il convient aujourd'hui d'intégrer la mise à jour de la tarification sur le territoire communal.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

TARIFS HORAIRES POUR INTERVENTION EN REGIE	
Engin seul	Prix/heure
Tracteur – Chargeuse – Camion VL (Master)- Mini pelle	80,00 €
Chenillette damage - Camion PL	100,00 €
Tout engin loué sans Agent sera donné avec le plein et devra être rendu avec le plein. La commune ne prendra pas en charge une éventuelle casse, un titre sera établi au locataire en cas de casse	
Agent	40,00 €
STATIONNEMENT	

Redevance de stationnement – forfait de post-stationnement – La Rosière

Afin de permettre d'optimiser l'occupation des places de stationnement, un groupe de réflexion composé de socio-professionnels, de l'office de tourisme et de la commune a souligné la nécessité de mettre en place des stationnements payants sur la station.

Aussi, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 6 avril 2017, lors du vote des budgets, a voté les crédits nécessaires à l'implantation du matériel nécessaire à la mise en zone payante dans le périmètre à déterminer des Fronts de Neige.

Le FPS ne pouvant pas être supérieur au montant de la redevance due pour la durée maximale de stationnement autorisée dans la zone où vous avez garé votre véhicule. Le forfait de post-stationnement est fixé à **25 euros**.

Monsieur le Maire propose d'annuler et de remplacer les dispositions prises par délibération n°2020-124 du 6/08/2020 et suggère de mettre en place les modalités suivantes relatives à **tarification du stationnement pour la saison d'hiver (ouverture à fermeture du domaine skiable), de 7H30 et jusqu'à 17H00 :**

Durée de stationnement	Tarifs avant 23/09/2021	Tarif à partir du 23/09/2021
PREMIERES 15 MINUTES	GRATUIT	GRATUIT
1h de stationnement	1€	1€
2h de stationnement	2€	2€
3h de stationnement	3€	3€
4h de stationnement	4€	4€
5h de stationnement	5€	5€
6h de stationnement	6€	6€
7h de stationnement	7€	7€
8h de stationnement	8€	8€
9h de stationnement	9€	9€
A partir de 9h de stationnement	17€	25€

EGALEMENT 15 MN DE TOLERANCE ZONE BLEUE

Monsieur le Maire précise que les modalités de mise en place du stationnement payant seront prises par arrêté.

PARKING COUVERT DES PISTES – location de places à socio professionnels uniquement

A l'année (01^{er} Décembre au 30 Novembre) 400,00 € net/place à l'année

TARIFS DE PRISE EN CHARGE MATERIAUX INERTES

En cas de non-accessibilité de la décharge pour les matériaux inertes en début de printemps une décharge temporaire peut être mise en place. Caution calculée selon le volume déclaré	
Inf. à 1 000 m3	4 000 €
De 1 001 à 4 000 m3	20 000 €
Sup. à 4 000 m3	Non autorisé
Prise en charge des matériaux inertes après transport sur site de la décharge	5,50 €/m3
Caution calculée selon le volume déclaré	
Inf. à 1 000 m3	2 000 €
De 1 001 à 5 000 m3	5 000 €
Sup. à 5 000 m3	8 000 €

TARIFS POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OU PRIVE DE LA COMMUNE

Caution calculée par rapport à la surface de plancher du projet	
Inf. à 200 m ²	1 000 €
De 201 à 350 m ²	2 500 €
De 351 à 499 m ²	10 000 €
De 500 à 2 000 m ²	25 000 €
Sup. à 2 000 m ²	40 000 €
Calcul de la redevance d'occupation du domaine privé ou public de la Commune	
M ² occupés x nombre de jours x 0,15 €	

APPROBATION DE LA CONVENTION ET DES TARIFS POUR LE DENEIGEMENT DES PROPRIETES PRIVEES

Le tarif selon la méthode suivante : un forfait de gestion-suivi-facturation de 100 euros net, une part fixe = 2,52 euros net x m² de la convention, une part variable = 0,075 Coût de la prestation, soit le montant annuel titré après chaque saison d'hiver= (F+PF+PV) avec :

F, FORFAIT de gestion-suivi-facturation d'un montant de 100 € net
PF, PART FIXE, Immobilisation = 0,75 € net X m² convention
PV, PART VARIABLE, chutes de neige = 0,02 € net X m² convention X nombre euros net x m² de la convention x nombre de chutes de neige recensé sur la saison, l'ensemble multiplié par le coefficient de difficulté ;

Chaque année, les tarifs unitaires F, PF et PV sont actualisés de +1% par rapport à l'année précédente.

CIMETIERE

Fixation du prix de vente d'un emplacement au columbarium

Délibération du 26 octobre 2006

Coût net en euros
le 04/05/2023

Prix d'une case : concession 15 ans	700,00 €
Prix d'une case : concession 30 ans	800,00 €
Prix d'une case : concession 50 ans	950,00 €
Tarifs des concessions au cimetière et frais de sépulture	
Concessions (2m2) 15 ans	260,00 €
Concessions (2m2) 30 ans	685,00 €
Concessions (2m2) 50 ans	1 025,00 €
Frais sépulture caveau	75,00 €
Frais sépulture autres	110,00 €
Exhumation	35,00 €
Caveaux 4 places	3 055,00 €
Caveaux 6 places	3 360,00 €
RESTAURATION SCOLAIRE	
Le tarif unique applicable à compter du 1 ^{er} septembre 2022 par repas	6,10 €
Le tarif pour un Projet d'Accueil Individualisé avec livraison du repas par la famille	2,50 €
Enfant laissé à la charge des services périscolaires « cantine » sans inscription ou hors délais d'inscriptions.	50,00 € / constat / enfant
GARDERIE PERISCOLAIRE	
OUVERTE A L'ANNEE LE LUNDI, MARDI ET JEUDI, HORS VACANCES SCOLAIRES DE LA ZONE A et les vendredis en saison d'hiver, hors vacances scolaires	
Tarif de 16h30 à 17h55	4€
SAISON D'HIVER LE VENDREDI APRES-MIDI HORS VACANCES SCOLAIRES DE LA ZONE A	
Tarif de 13h30 à 16h30	6,50 €
PENALITES	
Retard de transmission du dossier aux services périscolaires préalablement au début de l'année scolaire – 07 Juillet 2023	5,00 € / jour de retard / enfant
Pour la garderie du soir l'enfant sera obligatoirement récupéré à l'issue du service par le représentant légal ou par toute personne autorisée, en respectant les horaires avant la fin du service à 17h55. En cas de retard, une pénalité sera appliquée et répétée si besoin.	20,00 € / retard constaté / enfant
Enfant laissé à la charge des services périscolaires sans inscription ou hors délais d'inscriptions.	50,00 € / constat / enfant
GESTION PAR REGIE TAXE DE SEJOUR ET PRODUITS DIVERS	
TARIF DU DROIT D'INSCRIPTION AU BOIS D'AFFOUAGE	

* bois affouage		7,50 €			
* tarif menu produits forestiers		7,50 €			
TARIF PHOTOCOPIES					
* Tarif photocopie A4		0,15 €			
* Tarif photocopie A3		0,30 €			
« LA FRUITIERE DU VILLARET » LOCATION - TARIFS					
Location exceptionnelle					
Location salle + bar + cuisine week-end (ou 2 jours)		230,00 €			
Location salle + bar week-end (ou 2 jours)		160,00 €			
Location salle + bar journée (réunion, assemblée générale, séminaire)		96,00 €			
Location salle + bar + cuisine journée		160,00 €			
Location à la ½ journée		½ tarif			
Location régulière					
Location à l'heure de la salle		20,00 €			
Location à l'heure au-delà de 25 heures et 25 jours par année scolaire		15,00 €			
Caution					
Salle		250,00 €			
Salle + bar		500,00 €			
Salle + bar + cuisine		800,00 €			
Chauffage					
Tarif du chauffage pendant la période hivernale (entre le 20 novembre et le 30 avril) / location		20,00 €			
Ménage					
Ménage (salle)		100,00 €			
Ménage (salle + bar)		150,00 €			
Ménage (salle + bar + cuisine)		200,00 €			
La non-restitution des clefs dès le lendemain de la location (le lundi matin pour une location le samedi et dimanche) est facturé		90,00 €			
Lors de la restitution de la salle toute clef manquante sera facturée		60,00 €			
APPARTEMENTS COMMUNAUX					
APPARTEMENTS	TYPE	M²	TARIF A1	TARIF A2	TARIF B
Ecole Rosière	T3	65	504,51 €	A.N	650,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/05/2023

Application agréée F.egalite.com

La Brindze I	T3	64	OPAC (l'€ à l'€) +- 685,78 €	A.N	OPAC (l'€ à l'€) +- 685,78 €
Les Terrasses	T2 BIS	43	450 €	A.N	650,00 €
Les Terrasses	TI BIS	31	356,82 €	A.N	500,00 €
Le Bec Rouge	T3	60	500,00 €	A.N	650,00€
Pôle public	T1 BIS	31	467,35 €	A.N	550,00€
Cinéma studio	T1	18	190,00 €	A.N	200,00 €
Lycopode	T3	64	750,00 €	A.N	800,00 €
Merisiers 04	T2	59	OPAC (l'€ à l'€) +- 504,39 €	A.N	OPAC (l'€ à l'€) +- 504,39 €
Merisiers 11	T3	78	OPAC (l'€ à l'€) +- 953,89 €	A.N	OPAC (l'€ à l'€) +- 953,89 €
Merisiers 14	T2	30	OPAC (l'€ à l'€) +- 305,20 €	A.N	500,00 €
Merisiers 25	T1 BIS	29	OPAC (l'€ à l'€) +- 315,78 €	A.N	OPAC (l'€ à l'€) +- 315,78 €
Chanousia 3	T1	20	280,00 €	A.N	500,00 €
Chanousia 4	T1	20	280,00 €	A.N	500,00 €
Chanousia 13	T1	20	280,00 €	A.N	500,00 €
Chanousia 14	T1	20	280,00 €	A.N	500,00 €
Chanousia 21	T1	20	280,00 €	A.N	500,00 €
Chanousia 28	T1	25	280,00 €	A.N	500,00 €
Bouquetins B218	T1	18	280,00 €	A.N	500,00 €
<p>Pour les agents communaux - ayant un contrat de travail de moins de six mois - bénéficiant d'un logement communal et devant déménager sur le territoire afin de pouvoir exercer leur mission professionnelle, le Conseil Municipal de Montvalezan appliquera l'avantage en nature du dernier mois de loyer pour le locataire. Sous conditions que l'agent ait rempli l'entièreté de sa mission.</p>					

Les loyers sont révisables annuellement au 1er janvier selon l'indice de l'INSEE de référence des loyers (IRL).

Une caution est encaissée pour chaque appartement.

Pour donner suite à l'état des lieux sortant du locataire, la commune refacturera directement au locataire chaque ménage à refaire :

- STUDIO = 80,00 €
- T1 / T1 bis/ T2 = 100,00 €
- T3 = 120,00 €
- T2 Bourg-Saint-Maurice = 800,00 €

LOCAL/CAVE/GARAGE		
	Tarif A	Tarif B
Garage sous les Services Techniques	50,45 €	50,45 €
Box fermé dans centre équestre	50,00 €	50,00 €
Petit local sous les tennis	50,00 €/mois	50,00 €/mois
Les Terrasses Ex presse / et ex accueil fitness	50,00 €/mois	50,00 €/mois
PRIX POUR EMPLACEMENT TAXI		
Taxe emplacement pour un taxi		50,00 €
PRIX POUR EMPLACEMENT MARCHÉ FORAIN		
Hiver : sans abonnement le ml par jour		4.00€
Hiver : avec abonnement le ml par jour		2.30€
Été : le ml par jour		1.50€
MOBILIER SPA LA ROSIERE		
Spa Marquis Vector 84 L – 1300 litres – 5 places <i>poids vide 318kg</i>		2 000,00 €
Spa Marquis Vector V77 L – 1022 litres – 4 places dont une allongée – <i>poids vide 249kg</i>		850,00 €
Spa Marquis Vector 65 L – 795 litres – 3 places dont une allongée – <i>poids vide 200kg</i>		650,00 €
CGV : l'acheteur s'engage pour un enlèvement du mobilier à l'établissement « Spa La Rosière » 23 impasse de Manessier - La Rosière 1850 – 73700 Montvalezan. Les frais et risques de transport qui suivent l'achat sont à la charge de l'acheteur. Dès qu'il prend possession du matériel, il appartient à l'acheteur de vérifier l'état du matériel et de ses accessoires. L'installation du matériel est réalisée par l'acheteur sous sa seule responsabilité. En tout état de cause, aucune garantie ni remboursement ne pourra être invoqué par l'acheteur sur le matériel acquis.		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

⇒ **DIT** que toutes dispositions antérieures portant sur les tarifs listés sont abrogées par la présente délibération.

Le Maire,
Jean Claude Fraissard

